JF/EP N° 110674

Contacts IFOP : Jérôme Fourquet / Esteban Pratviel

Tél: 01 45 84 14 44 jerome.fourquet@ifop.com



pour



Sommaire

- 1 - La méthodologie	. 1
- 2 - Les principaux enseignements	. 4
- 3 - Les résultats de l'étude	. 6
Le jugement sur la légitimité du cumul des mandats	7

-1-

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Retrouvez les sondages et analyses de l'Ifop sur



www.ifop.com



www.ifopelections.fr









Etude réalisée par l'Ifop pour :	La Lettre de l'Opinion			
Echantillon	Echantillon de 1004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.			
	La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'interviewé(e)) après stratification par région et catégorie d'agglomération.			
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).			
Dates de terrain	Du 4 au 6 septembre 2012			

PRÉCISION RELATIVE AUX MARGES D'ERREUR

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

	Si le pourcentage	e trouvé est				
t si l'effectif	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
st						
50	6,2	8,5	11,3	13,0	13,9	14,1
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
250	2,8	3,8	5,1	5,8	6,2	6,3
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
350	2,3	3,2	4,3	4,9	5,2	5,3
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
450	2,1	2,8	3,8	4,3	4,6	4,7
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
4000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
10000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements

La fin du cumul des mandats faisait partie des engagements de campagne du candidat désormais élu à la présidence de la République, François Hollande. Aujourd'hui, le débat sur le sujet est animé au sein de la nouvelle majorité. Le mois d'août 2012 a été en effet le théâtre d'affrontements dans les rangs du Parti Socialiste notamment entre la première secrétaire du mouvement, Martine Aubry, favorable à la mesure, et le sénateur-maire de Dijon François Rebsamen, qui souhaiterait amender le projet.

Interrogés par l'Ifop pour la Lettre de l'opinion, les Français sont pour une large majorité d'entre eux intransigeants au sujet du cumul des mandats. 59% des personnes interrogées considèrent ainsi que la future loi qui encadrera le cumul des mandats devra instituer une règle stricte et autoriser les élus à ne détenir qu'un seul mandat. 28% se positionnent pour un règle qui limiterait le nombre de mandats à un mandat national et un mandat local et 13% considèrent que les électeurs sont les seuls maîtres et que leur choix ne devrait pas être entraver par une loi interdisant le cumul de mandats électoraux.

Se fait jour un premier clivage générationnel sur la question. Les jeunes de moins de 35 ans, bien que majoritairement en faveur de l'interdiction stricte du cumul des mandats (46% contre 64% des personnes âgées de 35 ans et plus), sont plus partagés que leurs aînés. 26% des jeunes montrent leur opposition à la stricte application du non-cumul, estimant que c'est aux électeurs de choisir librement leurs élus, contre 13% en moyenne et 8% des 35 ans et plus.

Un léger clivage politique apparaît également. Si l'ensemble des sympathisants de gauche se prononcent très majoritairement pour la fin du cumul des mandats (62% auprès des sympathisants du Front de Gauche, 64% auprès des sympathisants du Parti Socialiste et même 75% parmi les soutien d'Europe Ecologie Les Verts), les proches de l'UMP sont plus mitigés. Certes, 49% se déclarent en faveur de la fin du cumul des mandats, mais 36% s'alignent sur la position exprimée par Jacques Chirac lors du débat d'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 1995 (contre 28% en moyenne), insistant sur la nécessité de ne pas perdre le lien avec le terrain et prônant une règle équilibrée qui limite, pour chaque élu, le nombre de mandats à un mandat national et un mandat local.

Enfin, on notera que le lieu de résidence n'influe pas sur les réponses. Les ruraux, que l'on aurait pu penser plus attachés au cumul des mandats et à la figure du notable local, sont aussi nombreux (61%) que les Franciliens (63%) à se prononcer pour le mandat unique.

- 3 -

Les résultats de l'étude

Le jugement sur la légitimité du cumul des mandats

<u>Question</u>: A propos de la future loi sur le cumul des mandats concernant notamment les députés, de laquelle des positions suivantes

êtes-vous le plus proche?

	Ensemble des Français (%)	Sympathi- sants de gauche (%)	Sympathi- sants de l'UMP (%)	Sympathi- sants du FN (%)
Entre maire et député, il faut choisir. La règle doit être stricte : <u>chaque élu ne</u> <u>peut détenir qu'un seul mandat, soit</u> <u>maire soit député</u>	59	64	49	63
Un député qui n'est pas maire risque de perdre le lien avec le terrain : <u>il faut</u> une règle équilibrée qui limite, pour chaque élu, le nombre de mandats à un mandat national et un mandat local	28	27	36	19
C'est aux électeurs de choisir librement leurs élus : <u>chacun doit pouvoir</u> <u>cumuler plusieurs mandats et fonctions</u> <u>comme aujourd'hui et il ne faut pas</u> <u>interdire le cumul</u>	13	9	15	18
TOTAL	100	100	100	100

Le jugement sur la légitimité du cumul des mandats

	Entre maire et député, il faut	Un député qui n'est pas maire	C'est aux électeurs de choisir
	choisir. La règle doit être stricte : chaque élu ne peut	risque de perdre le lien avec le terrain : il faut une règle	librement leurs élus : chacun doit pouvoir cumuler
	détenir qu'un seul mandat,	équilibrée qui limite, pour	plusieurs mandats et
	soit maire soit député	chaque élu, le nombre de	fonctions comme aujourd'hui
		mandats à un mandat	et il ne faut pas interdire le
		national et un mandat local	cumul
	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	59	28	13
SEXE DE l'INTERVIEWE(E)			
Homme	64	26	10
Femme	54	30	16
AGE DE l'INTERVIEWE(E)			
TOTAL Moins de 35 ans	46	28	26
. 18-24 ans	37	30	33
. 25-34 ans	52	26	22
TOTAL 35 ans et plus	64	28	8
. 35-49 ans	63	24	13
. 50-64 ans	68	29	3
. 65 ans et plus	60	32	8
PROFESSION DE l'INTERVIEWE(E)			
TOTAL Actifs	59	27	14
. TOTAL CSP +	59	27	14
Artisans ou commerçants	57	28	15
Profession libérale, cadre supérieur	61	26	13
. Professions intermédiaires	55	35	10
. TOTAL CSP -	62	23	15
. Employés	60	26	14
. Ouvriers	63	19	18
TOTAL Inactifs	58	29	13
. Retraités	62	31	7
. Autres inactifs	51	25	24
REGION			
Région parisienne	62	27	11
Province	58	28	14
. Nord est	58	22	20
. Nord ouest	57	33	10
. Sud ouest	57	34	9
. Sud est	60	26	14
CATEGORIE D'AGGLOMERATION			
Communes rurales	61	29	10
Communes urbaines de province	57	28	15
Agglomération parisienne	63	27	10
PROXIMITE POLITIQUE		27	
TOTAL Gauche	64	27	9
. Front de Gauche	62	33	5
. Parti Socialiste	64	27	9
. Europe Ecologie / Les Verts	75	12	13
Modem	64	31	5
TOTAL Droite	54	31	15
. UMP	49	36	15
. Front National	63	19	18
Aucune formation politique	59	24	17
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)	F.7	24	
Jean-Luc Mélenchon	57	34	9
François Hollande	63	27	10
François Bayrou	55	35	10
Nicolas Sarkozy	51	35	14
Marine Le Pen	67	20	13

^(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs